

Rupture anticipée cui à l'initiative de l'employeur

Par Lislali, le 07/02/2014 à 17:18

Bonjour

mon employeur a noté ma rupture de travail à son initiative.

le problème est que pôle emploi m'informe que je toucherais les allocations qu'à partir de la fin de mon contrat car l'employeur est tenu de me payer jusque là fin de ce contrat.

Bien sûr l'employeur que j'ai contacté refuse les versements ?

Que dois je faire?

De plus la banque me courrez après forcément je galère

Merci

Par P.M., le 07/02/2014 à 17:39

Bonjour,

Ce sujet fait double emploi inutilement avec celui-ci...